

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-513

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue :

Que le 1^{er} octobre 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2025-513 concernant la prévention des incendies;

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) JOW 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse nomininque.qc.ca.

Avis donné à Nominingue, le 3 octobre 2025.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

Contrexumi

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 3 octobre 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce troisième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-cinq (3 octobre 2025).